

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation : 05/12/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 10

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Lionel GAZEAU, maire.

<u>Présents</u>: Lionel GAZEAU - Élise DAGUSÉ — Mickaël ÉTOURNEAU — Nadine PIEUR — Michel GABET — Myriam DEGUIL — Catherine RAUTUREAU — Stéphane DEVIENNE — Théo BLANCHARD.

Absent: Raphaël DAGUSÉ (procuration donnée à Théo BLANCHARD)

Secrétaire de séance : Catherine RAUTUREAU

ORDRE DU JOUR:

- Remboursement des frais de déplacement des élus
- MAM, demande de subvention auprès de la CAF
- CCAS, subvention communale
- Renouvellement de la convention paie avec le centre de gestion
- Adhésion au groupement de commande pour la géolocalisation du réseau d'eaux pluviales
- Décision modificative (sujet retiré de l'ordre du jour car pas de nécessité d'en passer une pour la fin d'année)
- Informations diverses

Le quorum étend atteint, le conseil municipal peut débuter.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-12-49 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS

Le 23 novembre 2023, la commune de Tallud Sainte Gemme a obtenu la première fleur du classement des Villes et Villages Fleuries. Des élus sont allés chercher la distinction à Durtal dans le nord Maine et Loire lors de la remise des prix.

Le déplacement s'est fait en commun avec les élus de la Meillleraie-Tillay qui avaient loué un véhicule neuf places pour covoiturer. Afin de partager la dépense, nous avons pris en charge les frais d'autoroute et le carburant. A cela s'ajoute les frais de restauration du midi pour trois personnes (deux élus et l'agent technique). Le montant de la dépense s'élève à 105,5€ qu'il convient de délibérer pour permettre le remboursement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

2023-12-50 MAM, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF

Le projet de MAM avance et la dernière rencontre avec l'architecte a permis de découvrir ce que pourrait être l'avant-projet chiffré. Ce chiffrage s'élève à 225 000 € de travaux de rénovation et d'adaptation à l'usage d'une MAM. C'est à ce stade qu'il nous est possible de solliciter un accompagnement de la part de la CAF sous forme de subvention pour la réalisation de notre projet.

Il convient donc:

- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de la CAF dans le cadre des travaux de rénovation et d'aménagement du logement situé au 3 impasse des Tonneliers pour un usage de MAM.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2023-12-51 SUBVENTION CCAS

Dans sa séance du 22 mars 2023, le Conseil d'Administration du CCAS a validé le versement de subventions pour les associations ayant fait la demande. Pour permettre le versement de ces subventions, Monsieur le Maire propose d'effectuer un versement du budget de la commune vers le budget du CCAS d'un montant de 973,66 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

2023-12-52 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PAIE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

La convention qui lie notre collectivité au Centre de Gestion, dans le cadre de la Réalisation de la prestation « paie » arrive à échéance au 31 décembre 2023. Afin de répondre au mieux à nos besoins, au regard notamment des évolutions liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et de la sécurisation des procédures, celle-ci a fait l'objet de mises à jour importante.

Une nouvelle version de la convention est donc disponible et effective à partir du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 1 an et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Il convient donc de délibérer afin d'autoriser Mr le maire à signer la convention.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour la prestation paie de la collectivité.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

2023-12-53 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA GEOLOCALISATION DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET D'EAUX USEES

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges propose d'organiser un groupement de commandes rassemblant les communes du Pays de Pouzauges. L'ensemble des relevés prévus sera conforme à la règlementation anti-endommagement et à la réforme « construire sans détruire » de sorte de garantir à minima la localisation des réseaux concernés dans la classe de précision A (prévue pour les réseaux non sensibles d'ici à 2030).

La mission s'inscrit dans une opération globale, portant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, à savoir les 10 communes.

Au regard des enjeux présentés, la création d'un groupement de commandes est pertinente entre les collectivités territoriales afin d'encourager le développement de solutions innovantes. Les parties vont ainsi optimiser leurs investissements.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la participation à ce groupement de commande sur la géolocalisation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'aboutissement de ce dossier.

♣Informations diverses

- Récapitulatif de la réunion sur les énergies renouvelables.
- L'office du tourisme souhaite venir au conseil municipal en début d'année 2024 pour présenter leurs activités et les nouveautés autour de leur mission commerciale.
- TLa Sainte Barbe : derniers préparatifs à organiser avant la cérémonie de dimanche.
- Prochaine réunion de conseil municipal le 17 janvier 2024 à 19h30.

N° des délibérations	Délibérations	Approuvée/rejetée
2023-12-49	Remboursement de frais de déplacement	Approuvée
	des élus	
2023-12-50	MAM, demande de subvention auprès de la CAF	Approuvée
2023-12-51	Subvention CCAS	Approuvée
2023-12-52	Renouvellement de la convention paie avec le centre de gestion de la Vendée	Approuvée
2023-12-53	Adhésion au groupement de commande pour la géolocalisation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées	Approuvée

Liste des conseillers présents au conseil municipal :

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Excusé(e) (avec pouvoirs)	Excusé(e) (sans pouvoirs)	Absent(e)
Lionel GAZEAU	X			
Raphaël DAGUSÉ		X		
Elise DAGUSÉ	X			
Mickaël ÉTOURNEAU	Х			
Nadine PRIEUR	X			
Michel GABET	Х			
Catherine RAUTUREAU	х			
Théo BLANCHARD	X			
Stéphane DEVIENNE	х			
Myriam DEGUIL	х			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 17 janvier 2023

Affiché le : 17 janvier 2023.

Lionel GAZEAU *Le Maire*

Catherine RAUTUREAU Secrétaire de séance